

BTS

PROFESSIONS IMMOBILIÈRES

Diplôme d'Etat

Le BTS Professions Immobilières (PI) permet de comprendre la construction, la gestion, la location et la commercialisation de biens immobiliers (maisons, bureaux, commerces, terrains, ...).

Le titulaire du BTS pourra exercer des responsabilités très variées au sein d'organisations telles que : agences immobilières, cabinets d'administration de biens, organismes HLM, offices notariaux, sociétés de promotion - construction... Ces activités s'exercent aussi bien dans le secteur privé que public (immobilier social).

Le secteur de l'immobilier étant très réglementé et au centre de la problématique du changement climatique, l'accent est mis sur l'environnement juridique et économique en pleine évolution.

SUIVI ET ÉVALUATION DE VOTRE FORMATION

- Évaluation tout au long de la formation et entraînement aux épreuves de l'examen
- Suivi de la présence en formation par feuille d'émargement
- Validation par la présentation à l'examen d'État
- Taux de réussite 2024 : 70 %
- Taux de satisfaction 2024 : 69 %



DURÉE ET RYTHME / 2 ANS

FORMATION EN ALTERNANCE

3 jours par semaine en entreprise et 2 jours par semaine à l'école

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- Salles équipées en matériels vidéo et informatique
- Formateurs issus du monde professionnel avec une forte expérience d'animation pédagogique
- Accès à nos plates-formes pédagogiques

LES MODALITÉS D'ADMISSION

Pré-requis :

Être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau 4 (BAC ou équivalent)

Modalités d'accès :

Tests en ligne et entretien individuel
Coût en initial : 4 800 à 6 000 € TTC (selon la région)

Coût alternance : Gratuit pour les étudiants, prise en charge par les OPCO (coût selon secteur d'activité de l'entreprise)

LA PÉRIODE EN ENTREPRISE

La formation théorique est complétée par des périodes en entreprise, sous la forme d'un contrat de professionnalisation, d'apprentissage ou de stages de formation initiale (12 semaines au minimum) qui permettent de mettre en application les capacités acquises en cours et de les confronter à la réalité du terrain. Le candidat doit élaborer des dossiers à partir de ses expériences afin de les présenter devant les jurys de BTS.

BTS

PROFESSIONS IMMOBILIÈRES

COMPÉTENCES – ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS

CONSEIL EN INGÉNIERIE DE L'IMMOBILIER

- Droit et veille juridique
- Économie et organisation de l'immobilier
- Architecture, habitat et urbanisme, développement durable

COMMUNICATION PROFESSIONNELLE EN FRANÇAIS ET EN LVE

TECHNIQUES IMMOBILIÈRES

- Transaction immobilière
- Gestion de copropriété et gestion locative

CONDUITE ET PRÉSENTATION D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

PROJET INITIATIVE LOCALE

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION

LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE

RÈGLEMENT DE L'EXAMEN

ÉPREUVES	UNITÉS	FORME	DURÉE	COEFF.
E1. Culture générale et expression	U1	Écrite	4h	3
E2. Langue vivante étrangère 1 (1)	U2	Écrite	2h	2
E3. Conseil en ingénierie de l'immobilier	U3	Écrite	4h	3
E4. Communication professionnelle en français et en langue étrangère	U4	Orale	30 min 30 min	3 3
E5. Techniques immobilières - Transaction immobilière - Gestion immobilière	U5.1 U5.2	Écrite Écrite	3h 3h	6 (3) (3)
E6. Conduite et présentation d'activités professionnelles	U6	Orale	40 min	4
EF1. Épreuve facultative : langue vivante 3 (1)	UF1	Orale	20 min*	-

(1) Langues autorisées : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais.

* Épreuve précédée d'un temps égal de préparation.

** Les notes obtenues aux épreuves facultatives ne sont prises en compte que pour leur part excédant la note 10 sur 20. Les points supplémentaires sont ajoutés au total des points obtenus aux épreuves obligatoires en vue de la délivrance du diplôme.

N.B. Ce diplôme est également accessible par la voie de la VAE.

Contact :